



Saint-Genis-des-Fontaines,
le mercredi 8 octobre 2025

**Monsieur le président de la communauté
de communes Albères, Côte Vermeille,
Illibérès, Antoine PARRA
3 impasse Charlemagne
66 700 ARGELÈS-SUR-MER**

Nos références : NRP/JRCM
Type d'envoi : Courriel à antoine.parra@cc-acvi.com
Copie à : Marie-Laure PUIG (marie-laure.puig@cc-acvi.com)
Suivi par : Jean-René CHEVALLIER MAXANT (direction@sgdf66.fr)
Pièces-jointes : Délibérations n° 11, 12 et 13 du Conseil municipal (séance du 25/09/2025)

Objet : Sollicitation du fonds de concours « solidarité »

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie de la Commune, j'ai programmé la réalisation de plusieurs projets d'importance pour cette fin année.

Afin de soutenir financièrement ces opérations, je sollicite, avec tout l'appui du Conseil municipal, l'octroi d'une subvention au titre du fonds de concours « solidarité » de la Communauté de communes.

Les projets concernés sont les suivants :

- la réfection de l'avenue des Tuileries conduisant à la zone d'activités économiques et l'installation définitive d'une écluse avenue du Maréchal Joffre,
- l'installation d'un système de climatisation dans les écoles maternelle et élémentaire, afin d'assurer de meilleures conditions d'accueil pour les élèves et le personnel enseignant y compris l'été lors de l'accueil du centre de loisirs
- et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie, dans une démarche de transition énergétique et de réduction de la consommation électrique, à terme pouvant profiter également aux écoles.

Ces investissements s'inscrivent pleinement dans nos objectifs partagés de développement durable, de sécurité et d'amélioration du service public sur notre territoire. Je vous serai donc reconnaissante de bien vouloir inscrire cette demande à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communautaire et d'y réserver un accueil favorable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire, Nathalie REGOND PLANAS



Maire de Saint-Genis-des-Fontaines
1 avenue Olympe de Gouges
66740 Saint-Genis-des-Fontaines



Adresse électronique : accueil@sgdf66.fr
Téléphone : 04 68 95 00 01

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Fermeture le jeudi

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20251114-DL2025-0245-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u> - En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 18 - Représentés : 5 - Ayant pris part à la délibération : 23	<u>Convocation</u> Date d'envoi : 19/09/2025 Date d'affichage : 19/09/2025 Séance en date du : 25/09/2025 Heure : 19h15	<u>Votes</u> - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 12		
Objet : Demande d'attribution d'un fonds de concours solidarité par la CCACVI – Climatisation des écoles		

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence Madame Nathalie REGOND PLANAS, Maire de Saint-Genis-des-Fontaines.

Présent.es :

- M^{me} Nathalie REGOND-PLANAS, Maire
- M^{me} Monique MASGRAU, M. Jean LAURENT, M. Francis BERTHELIER, Adjoints
- M. Roger GARDEZ, M^{me} Bénédicte ENJALBERT, M. André COSTARD, M^{me} Françoise BEY-BELOT, M. Christian JASINSKI, M^{me} Dominique BERCAÏTS, M^{me} Catherine CABIRON, M. Anthony CROUZET, M. Pierre FONTANA, M. Didier CHOPLIN, M^{me} Annick GAYTON, M. Pascal NICOLAS, M. Jean-Michel BORSNAK, M^{me} Anne GUEZENNEC, Conseillers municipaux.

Absent.es : M^{me} Antoinette SANCHEZ, M^{me} Aurélie SIRJEAN, M^{me} Patricia EGEA, M^{me} Françoise PELET-FOUCHÉ, M^{me} Bernadette LEVELEUX

Procurations : M^{me} Antoinette SANCHEZ, M^{me} Aurélie SIRJEAN, M^{me} Françoise PELET-FOUCHÉ, M^{me} Patricia EGEA, M^{me} Bernadette LEVELEUX

Secrétaire de Séance : M^{me} Bénédicte ENJALBERT

Madame la Maire,

Rappelle que dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibérís, a décidé d'allouer à ses communes membres 10 millions d'euros de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 millions d'euros au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.

- 6,8 millions d'euros au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Ajoute que ces fonds de concours sont régis par les articles L5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales et l'ensemble des règles relatives aux planchers de financement des projets publics à supporter par les communes.

Précise que, pour la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, le montant alloué au titre du fonds de solidarité 2022-2026 est de 140 434 euros, à ce jour entièrement disponible.

Expose qu'au titre du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes : « Tout projet d'investissement corporel par la commune peut faire l'objet de l'attribution du fonds de solidarité. Il est entendu que la commune doit conserver à sa charge 20 % du montant HT de la dépense.

Dans la limite des montants alloués par commune, le fonds de concours abonde à même hauteur que la commune sous réserve de maintenir ce taux de 20% à la charge de la commune. ».

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Propose au Conseil municipal de solliciter la Communauté de communes, dans le cadre du fonds de concours solidarité, pour le projet suivant, accompagné de son plan de financement, et de l'autoriser à signer tout document afférent :

Pose d'une climatisation réversible sur les écoles maternelle et élémentaire	
Plan de financement	
Description des travaux :	Pose d'une climatisation réversible sur les écoles maternelle et élémentaire. Elle vient s'ajouter aux moyens passifs de gestion de la chaleur existants (reprise à neuf de la toiture, végétalisation, désimperméabilisation, pose de films thermiques sur l'ensemble des fenêtres) et à venir (isolation de la toiture) permettant de faire face aux chaleurs importantes. La réversibilité permettra de mieux diffuser la chaleur et d'envisager des économies sur la consommation électrique par rapport aux radiateurs électriques existants. La climatisation est d'autant plus pertinente que de nouveaux services publics sont assurés l'été (accueil de loisir intercommunal) dans les bâtiments concernés.
Montant estimatif des travaux (HT) :	76 946,40 euros
Montant supporté par la Commune :	38 473,40 euros
Demande au titre du fonds de solidarité :	38 473 euros
Subventions / Autres financements :	Néant
Engagement de la Commune sur la réalisation des travaux / planning de réalisation :	
Engagement de la Commune sur la réalisation des travaux / planning de réalisation :	Dernier trimestre 2025

* * *

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L521 4-16 et suivants ;
 Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibérès en date du 18 juillet 2025 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Considérant que la Commune de Saint-Genis-des-Fontaines souhaite procéder à l'attribution du montant du fonds de concours 2022-2026 aux travaux de pose d'une climatisation réversible sur les écoles maternelle et élémentaire ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune conformément au plan de financement joint en annexe aux demandes,

Considérant que le montant financé par la commune est supérieur à 20 % du montant total du projet ;

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame la Maire,

Demande à la communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibérès, l'attribution du fonds de concours solidarité 2022-2026 en vue de participer au financement de la pose d'une

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

climatisation réversible sur les écoles maternelle et élémentaire, tel qu'exposé dans le plan de financement exposé.

Autorise Madame la Maire à signer tout document afférent.

La Maire, Nathalie REGOND PLANAS



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.



electricité + climatisation

N° TEL : 04 68 89 23 57

clementbernadac@orange.fr

www.bernadac-electricite.fr

OFFRE COMMERCIALE PERSONNALISEE

Le : 03/09/2025

2 025 238

**MAIRIE DE SAINT - GENIS DES
AVENUE OLYMPE DE GOUGES**

66740 ST GENIS DES FONTAINES



**ETUDE TECHNIQUE SYSTEME DE
CLIMATISATION : GROUPE SCOLAIRE**

Désignation	Quantité	P.Unit.	HT
Ce projet à pour objet l'étude pour la réalisation d'une installation de climatisation réversible de la marque HEIWA. Marque française fondée en 2018, spécialisée dans les solutions de chauffage et de climatisation éco-responsables. Elle fait partie du groupe Cold&Co, reconnu pour son expertise dans la chaîne du froid. Ce qui distingue HEIWA : Engagement écologique : compensation carbone, reforestation, et réduction de l'empreinte énergétique. Accessibilité : des produits performants à des prix compétitifs. Partenariat avec Gree : leader mondial de la climatisation, garantissant fiabilité et innovation. Cette installation personnalisée se compose de UNE unité extérieure connectée à UNE unité intérieure, installées respectivement dans chaque salle de cours : Continuité de service : Isolation des pannes : Si une unité extérieure tombe en panne, seule l'unité intérieure qui est connectée et affectée. Maintien du confort : Les autres salles continuent à fonctionner			

Report

Désignation	Quantité	P.Unit.	HT	Tva
normalement, ce qui évite une interruption globale du chauffage ou de la climatisation. Chaque unité extérieure est montée sur des supports anti-vibrations, et est dissimulée avec un cache en aluminium blanc ou anthracite. Les atouts d'une installation bien pensée : Un confort optimal toute l'année, en été comme en hiver. Des économies d'énergie qui allègent durablement vos factures. ECOLE PRIMAIRE. Classe n°1 :				
HP2ES-71-VI Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-VI Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	
HP2OFA-WF-VI Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total...			3 372,97	
Classe n°2 :				
HP2ES-71-VI Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-VI Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	
HP2OFA-WF-VI Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total...			3 372,97	
Aquarium :				
Groupe extérieur Mural Essentiel Zen + 5.2kW mono HMES2-50P VI	1,001	143,211	143,21	
HMIS3-50-VI Unité intérieure murale 5.2Kw mono-multi ZEN 3	1,00	426,43	426,43	
HP2OFA-WF-VI Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Classe n°3 :				
HP2ES-71-VI Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-VI Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	
HP2OFA-WF-VI Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Classe n°4 :				
HP2ES-71-VI Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-VI Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	

Désignation	Quantité	P.Unit.	HT	Tva
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	8,75	8,75	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total...			8 543,97	
Salle bibliothèque n° 5 :				
Groupe extérieur Mural Essentiel Zen + 5.2kW mono HMES2-50P V1	1,001	143,211	143,21	
HMIS3-50-V1 Unité intérieure murale 5.2Kw mono-multi ZEN 3	1,00	426,43	426,43	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total...			1 789,28	
Classe n°6 :				
HXES2-3X70-V1 Unité extérieure multi 3 poste 7KW ESSENTIEL ZEN 2	1,002	378,572	378,57	
HMIS3-50-V1 Unité intérieure murale 5.2Kw mono-multi ZEN 3	2,00	426,43	852,86	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Classe n°7 :				
HP2ES-71-V1 Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-V1 Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Restaurant scolaire :				
HXES2-3X70-V1 Unité extérieure multi 3 poste 7KW ESSENTIEL ZEN 2	1,002	378,572	378,57	
HMIS3-50-V1 Unité intérieure murale 5.2Kw mono-multi ZEN 3	1,00	426,43	426,43	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total...			9 848,68	
ECOLE MATERNELLE.				
Salle n°1 :				
HXES2-3X60-V1 Unité extérieure multi postes 6KW ESSENTIEL	1,002	068,932	068,93	
HMIS3-35-V1 Unité intérieure murale 3,5Kw mono-multi ZEN 3	2,00	295,71	591,42	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	10,84	10,84	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total...			2 890,83	
Salle n°2 :				

Désignation	Quantité	P.Unit.	HT	Tva
HXES2-3X60-V1 Unité extérieure multi postes 6KW ESSENTIEL	1,002	068,932	068,93	
HMIS3-35-V1 Unité intérieure murale 3,5Kw mono-multi ZEN 3	2,00	295,71	591,42	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	10,84	10,84	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Salle n°3 :				
HP2ES-71-V1 Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-V1 Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	10,84	10,84	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Salle de repos :				
HMES2-20P-V1 Unité extérieure - Mural 2Kw mono ZEN 2 & ZEN PLUS	1,00	549,64	549,64	
HMIS3-20-V1 Unité intérieure murale 2Kw mono-multi ZEN 3	1,00	259,29	259,29	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	7,71	7,71	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Salle de jeux :				
HP2ES-71-V1 Unité extérieure PRO2 7,1kW	1,001	924,401	924,40	
HP2PIS-71-V1 Unité Intérieure HEIWA PRO2 PLAFONNIER 7,1kW	1,001	228,931	228,93	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	10,84	10,84	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Bibliothèque :				
HMES2-35P-V2 Unité extérieure - Mural 3.5Kw mono ZEN 2 & ZEN PLUS	1,00	654,64	654,64	
HMIS3-35-V1 Unité intérieure murale 3,5Kw mono-multi ZEN 3	1,00	295,71	295,71	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Bureau de la directrice :				
HMES2-20P-V1 Unité extérieure - Mural 2Kw mono ZEN 2 & ZEN PLUS	1,00	549,64	549,64	
HMIS3-20-V1 Unité intérieure murale 2Kw mono-multi ZEN 3	1,00	259,29	259,29	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	7,71	7,71	
Accueil, :				
HP2ES-35-V1 Groupe Extérieur HEIWA PRO2 3,5kW	1,001	233,211	233,21	

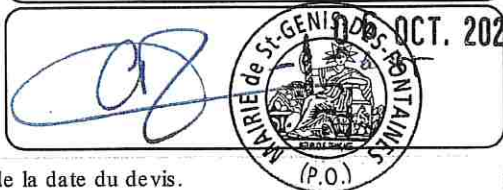
Désignation	Quantité	P.Unit.	HT	Tva
HP2KIS-35-V1 Unité Intérieure HEIWA PRO2 CASSETTE 3,5kW	1,00	826,07	826,07	
HPOFAC1-V1 Facade pour cassette 600x600	1,00	198,21	198,21	
Ecotaxe contribution recyclage pompe à chaleur.	1,00	10,84	10,84	
HP2OFA-WF-V1 Télécommande filaire WIFI HEIWA PRO 2	1,00	219,64	219,64	
Sous-total			15 169,33	
TRAVAUX D'INSTALLATION :				
Amortisseur kit 30X28 diam 8mm lot de 4.	15,00	6,22	93,30	
Support au sol caoutchouc 450x90x160mm la paire.	15,00	51,73	775,95	
Les liaisons frigorifiques sont installées en attente de réservation, ou dans les espaces vides de la construction,				
Liaison frigorifique cuivre isolée double EN 12735-1M1 1/4-3/8.	13,00	165,002	145,00	
Liaison frigorifique cuivre isolée double EN 12735-1M1 3/8-5/8.	7,00	296,502	075,50	
Goulotte 08 climatisation ivoire 80/60 + accessoires.	1,00	600,00	600,00	
Charge de fluide frigorigène GAZ R32 à compléter 100 Gr.	20,00	7,45	149,00	
Mise sous pression d'Azote pour contrôler l'étanchéité du circuit frigorifique.	20,00	65,261	305,20	
Tirage au vide des canalisations pour enlever l'air et l'humidité .	20,00	65,261	305,20	
L'évacuation des condensats est connectée soit au groupe extérieur, soit aux systèmes d'évacuation déjà en place.				
Tuyau d'évacuation de condensats D16 30 PVC renforcé.	20,00	24,55	491,00	
Pompe de relevage bi-bloc Maxiblu 14l/h.	18,00	196,273	532,86	
Alimentation électrique du groupe extérieur et des unités intérieures :				
Groupe extérieur U - 1000 RO2V repris sur l'alimentation existante avec protection disjoncteur spéciale.				
Ligne d'alimentation climatisation.	20,00	153,883	077,60	
Disjoncteur Différentiel IP+NG 4.5/6KA AC 30MA	20,00	91,631	832,60	
Liaison d'information entre appareils 1.5G5 U - 1000 RO2V	22,00	44,28	974,16	
Cablages et raccordements.	20,00	30,05	601,00	
Mise en oeuvre de l'ensemble : Certification veritas n°348815-R2.	1,003	000,003	000,00	
Sous-total			31 958,37	
AVANTAGES :				
En plus de chauffer et climatiser, cette solution permet de déshumidifier et de purifier l'air intérieur de votre habitation. Silencieux et discrets, ces appareils sont équipés de filtres EPFA qui débarrassent l'air des pollens,				

Désignation	Quantité	P.Unit.	HT	Tva
des poussières et neutralisent virus et bactéries. SERVICE PREMIUM : Entretien régulier de l'installation. La maintenance est obligatoire pour les systèmes thermodynamiques dont la puissance nominale est supérieure 4KW. Une climatisation bien entretenue, c'est l'assurance de faire des économies d'énergie : -25% et -30% de consommation électrique en moins. Le premier contrôle est GRATUIT. GARANTIE 5 ANS : En plus de la garantie légale de 2 ans assumée par l'installateur en cas de (pannes, dysfonctionnements...), vous pouvez bénéficier d'une protection supplémentaire de 3 ans soit une garantie totale pièces et main d'oeuvre de 5 ans ! Pour en bénéficier vous devez effectuer une visite annuelle de maintenance par nos services. Nous vous OFFRONS cette option. MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE CLIMATISATION. Dans le cadre de la modernisation des équipements publics et de la maîtrise énergétique, je vous propose l'intégration de modules de contrôles sur les unités intérieures. Ce système permet un pilotage à distance, une programmation intelligente et une réduction significative des consommations. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de sobriété énergétique des collectivités. pour optimiser la gestion des systèmes de climatisation présents dans vos bâtiments communaux. Nous vous OFFRONS cette option.				

Désignation	Quantité	P.Unit.	HT	Tva

72 329,62	0	Exo	
	1	20,00	14 465,92
	2	10,00	
	3	5,50	
	4		
	5		

Observations :



Total brut HT	76 946,40
6,00	4 616,78
Net HT	72 329,62
Total taxes :	14 465,92
Acompte	
Règlement reçu :	
Total TTC	86 795,54

- 1- Les prix sont garantis 3 mois à compter de la date du devis.
- 2- La facture sera établie au taux de TVA EN VIGUEUR à la réception des travaux.
- 3- Les taux de TVA sont à titre indicatif et devront être certifiés par attestation.
- 4- **Travaux supplémentaires : En raison des caractéristiques du chantier, les travaux non spécifiés sur ce chiffrage, seront recalculés en accord avec le propriétaire.**
- 5- L'acceptation du devis implique le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant TTC.
- 6- En application des dispositions des articles 2367 & suivants du code civil, les biens vendus demeurent la propriété de l'entreprise jusqu'au complet paiement du prix facturé.
- 7- Bon pour accord avec date et signature précédés de la mention : "Lu et approuvé".

86 795,54

BANQUE POPULAIRE DU SUD : IBAN
FR76 1660 7000 0410 4214 9272 892

Le Client (lu et approuvé) en date du :

Clément Bernadac

Adresse de l'entreprise : 04 Chemin du NEGUEBOUS 66690 Saint AndréElectricité neuf & rénovation **Climatisation** Confort de la maison

APE: 4321A - SIRET : 378 563 050 00020 - N.I.I.FR 67 378 563 050

• 2